

Tableau B 5

**Nombre d'employeurs par secteur selon la région de la place d'affaires, 2000**

Région	Résidentiel	Institutionnel et commercial	Industriel	Génie civil et voirie	Total <sup>1</sup>
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	320	622	93	152	862
Saguenay-Lac-Saint-Jean	304	467	191	123	734
Québec	1 394	2 123	327	327	3 038
Mauricie-Bois-Francs	611	849	299	139	1 335
Estrie	474	523	135	81	817
Grand Montréal	4 929	6 511	1 109	704	10 509
Île de Montréal	985	1 662	275	177	2 581
Montérégie	1 819	2 208	491	248	3 632
Laval-Laurentides-Lanaudière	2 125	2 641	343	279	4 296
Outaouais	378	433	44	64	688
Abitibi-Témiscamingue	129	260	75	71	395
Côte-Nord	79	162	78	79	250
Extérieur	17	74	35	15	126
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>8 635</b>	<b>12 024</b>	<b>2 386</b>	<b>1 755</b>	<b>18 754</b>

1. Un employeur peut apparaître dans plus d'un secteur mais n'est considéré qu'une fois dans le total.

Source: CCQ, octobre 2003.



Tableau B 5

**Nombre d'employeurs par secteur selon la région de la place d'affaires, 2001**

Région	Résidentiel	Institutionnel et commercial	Industriel	Génie civil et voirie	Total <sup>1</sup>
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	312	630	76	143	853
Saguenay-Lac-Saint-Jean	346	471	181	134	767
Québec	1 378	2 116	292	310	3 046
Mauricie-Bois-Francs	617	843	261	142	1 319
Estrie	463	531	122	73	836
Grand Montréal	4 979	6 455	1 026	752	10 605
Île de Montréal	972	1 631	261	189	2 581
Montérégie	1 801	2 187	438	256	3 595
Laval-Laurentides-Lanaudière	2 206	2 637	327	307	4 429
Outaouais	383	437	39	56	699
Abitibi-Témiscamingue	121	257	71	70	378
Côte-Nord	58	145	64	87	235
Extérieur	19	79	29	16	133
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>8 676</b>	<b>11 964</b>	<b>2 161</b>	<b>1 783</b>	<b>18 871</b>

1. Un employeur peut apparaître dans plus d'un secteur mais n'est considéré qu'une fois dans le total.

Source: CCQ, octobre 2003.



Tableau B 5

Nombre d'employeurs par secteur selon la région de la place d'affaires, 2002

Région	Résidentiel	Institutionnel et commercial	Industriel	Génie civil et voirie	Total <sup>1</sup>
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	339	587	74	131	817
Saguenay-Lac-Saint-Jean	329	464	160	125	734
Québec	1 483	2 079	255	305	3 103
Mauricie-Bois-Francs	664	836	250	134	1 347
Estrie	493	535	118	72	855
Grand Montréal	5 302	6 335	936	713	10 793
Île de Montréal	995	1 620	240	200	2 593
Montérégie	1 933	2 101	393	245	3 664
Laval-Laurentides-Lanaudière	2 374	2 614	303	268	4 536
Outaouais	426	439	38	60	730
Abitibi-Témiscamingue	118	247	69	72	371
Côte-Nord	68	154	60	96	235
Extérieur	15	82	20	11	120
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>9 237</b>	<b>11 758</b>	<b>1 980</b>	<b>1 719</b>	<b>19 105</b>

1. Un employeur peut apparaître dans plus d'un secteur mais n'est considéré qu'une fois dans le total

Source: CCQ, mai 2003.



Tableau C 4

**Nombre d'heures travaillées par les salariés selon la région de domicile, 1993-2002**  
(en milliers)

Région	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	
										Nombre	Variation
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	2 692	2 411	2 815	2 379	2 174	2 260	2 403	2 882	2 377	2 833	19.2%
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 739	2 921	3 200	4 307	4 606	4 547	5 604	7 453	5 335	4 519	-15.3%
Québec	11 242	9 448	10 833	10 076	11 020	10 659	12 037	13 185	13 354	15 163	13.5%
Mauricie-Bois-Francs	4 392	4 353	5 478	4 568	4 904	4 937	5 380	6 077	5 687	6 578	15.7%
Estrie	2 136	1 938	2 136	2 389	2 466	2 718	3 281	3 562	3 392	3 657	7.8%
Grand Montréal	36 541	31 435	34 347	35 536	37 300	42 312	46 431	50 579	53 261	58 543	9.9%
Île de Montréal	9 615	8 819	8 672	8 577	8 567	9 895	10 841	11 792	12 515	13 342	6.6%
Montérégie	12 916	10 495	12 298	12 866	13 622	14 982	16 437	17 873	18 528	20 525	10.8%
Laval-Laurentides-Lanaudière	14 011	12 121	13 377	14 093	15 111	17 434	19 153	20 914	22 218	24 676	11.1%
Outaouais	2 668	1 818	2 328	2 066	1 917	1 821	2 266	2 774	3 222	3 311	2.8%
Abitibi-Témiscamingue	1 454	1 324	1 903	1 737	1 418	1 149	1 032	1 346	1 204	1 403	16.5%
Baie-James	48	39	17	5	15	3	5	53	8	49	512.5%
Côte-Nord	1 579	1 799	2 493	2 008	2 160	2 006	1 864	2 233	2 026	2 378	17.4%
Extérieur et non défini	160	38	110	122	157	132	174	268	199	178	-10.6%
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>65 652</b>	<b>57 525</b>	<b>65 661</b>	<b>65 194</b>	<b>68 137</b>	<b>72 543</b>	<b>80 477</b>	<b>90 413</b>	<b>90 066</b>	<b>98 615</b>	<b>9.5%</b>

Source: CCQ, mai 2003.





Tableau C 5

**Nombre d'heures travaillées par les salariés selon la région de travail, 1993-2002**  
(en milliers)

Région	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	
										Nombre	Variation
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	1,913	1,818	2,278	2,096	1,897	1,983	2,099	2,175	2,068	2,433	17.6%
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1,887	2,479	2,453	3,677	4,339	4,043	5,682	9,100	4,701	3,686	-21.6%
Québec	9,234	7,848	9,079	8,731	9,918	9,023	10,414	11,725	11,666	12,971	11.2%
Mauricie-Bois-Francs	3,243	3,456	4,648	3,771	4,119	4,228	4,413	4,872	4,219	5,242	24.2%
Estrie	1,956	1,879	2,114	2,461	2,451	3,166	4,096	4,162	3,342	3,548	6.2%
Grand Montréal	33,948	29,737	32,475	33,816	35,908	41,665	45,245	48,432	51,447	56,323	9.5%
Outaouais	2,875	2,044	2,536	2,317	2,197	2,061	2,641	3,246	3,537	3,573	1.0%
Abitibi-Témiscamingue	1,491	1,402	2,296	2,318	1,640	1,211	1,053	1,225	1,202	1,212	0.8%
Baie-James	3,848	2,425	1,770	779	324	153	147	235	237	433	82.7%
Côte-Nord	1,412	1,655	2,673	2,102	2,475	2,209	1,906	2,235	2,038	2,523	23.8%
Extérieur	68	74	118	124	97	111	104	134	179	187	4.5%
<b>Ensemble du Québec<sup>1</sup></b>	<b>65,652</b>	<b>57,525</b>	<b>65,661</b>	<b>65,194</b>	<b>68,137</b>	<b>72,543</b>	<b>80,477</b>	<b>90,413</b>	<b>90,066</b>	<b>98,615</b>	<b>9.5%</b>

1. Le total comprend les heures non identifiées à une région de travail.

Source: CCQ, mai 2003.

1



# L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION





# L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION EN 2002

## SOMMAIRE

<b>L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION EN 2002</b> . . . . .	2
• Au seuil des 100 millions d'heures . . . . .	3
• Heures travaillées dans la construction, 1993-2002 . . . . .	3
• Indicateurs de l'activité dans la construction, 1993-2002 . . . . .	4
<b>LES RELATIONS DU TRAVAIL</b> . . . . .	5
<b>L'ACTIVITÉ SECTORIELLE</b> . . . . .	7
• Les investissements résidentiels mènent le bal . . . . .	7
• Forte croissance des heures travaillées dans presque tous les secteurs . . . . .	7
• Heures travaillées par secteur, 2000-2002 . . . . .	8
<b>L'ACTIVITÉ RÉGIONALE</b> . . . . .	9
• Belle performance des régions . . . . .	9
• L'activité régionale en 2002 . . . . .	10
• Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 2002 . . . . .	11
<b>LES EMPLOYEURS</b> . . . . .	12
• Plus d'employeurs . . . . .	12
• Répartition des employeurs et des heures travaillées selon le nombre moyen de salariés en 2002 . . . . .	12
• Les 10 plus importants employeurs selon les heures assujetties enregistrées à la CCQ en 2002 . . . . .	13
<b>LES SALARIÉS</b> . . . . .	14
• 12 000 nouveaux travailleurs . . . . .	14
• Roulement des salariés, 2000-2002 . . . . .	14
• Une croissance importante dans certains métiers . . . . .	14
• La mobilité sectorielle de la main-d'œuvre . . . . .	15
• La moyenne d'âge diminue . . . . .	15
• Répartition des salariés selon le groupe d'âge en 2002 . . . . .	15
• Les besoins de main-d'œuvre . . . . .	16
• Hausse de 2,8 % des salaires . . . . .	16
• Encore plus de femmes sur les chantiers . . . . .	17
• Nombre de salariés, moyenne des heures travaillées et salaire annuel moyen selon le métier et l'occupation en 2002 . . . . .	18
• Caractéristiques sectorielles dans l'industrie assujettie en 2002 . . . . .	19

Note : Dans ce document, le masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte.

Produit par la Direction Recherche et organisation et la Direction des communications  
Commission de la construction du Québec  
C.P. 1010 Succ. Mont-Royal Montréal (Québec) H3P 3H7

En vertu des mandats qui lui sont confiés, la Commission de la construction du Québec possède des informations uniques touchant les salariés et les employeurs travaillant sur les chantiers de construction. *L'industrie de la construction en 2002* présente les principales données de 2002. Des tableaux statistiques plus détaillés sont disponibles sur le site Internet de la Commission de la construction du Québec ([www.ccq.org](http://www.ccq.org)). Précisons que la plupart des données utilisées ici concernent les salariés et employeurs assujettis à la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (C.C.Q. 2001). La Commission publie également trois documents d'analyse conjoncturels, soit la *Revue de l'activité dans l'industrie de la construction*, la *Liste des chantiers importants* et *La construction en région*, également disponibles sur le site Internet.

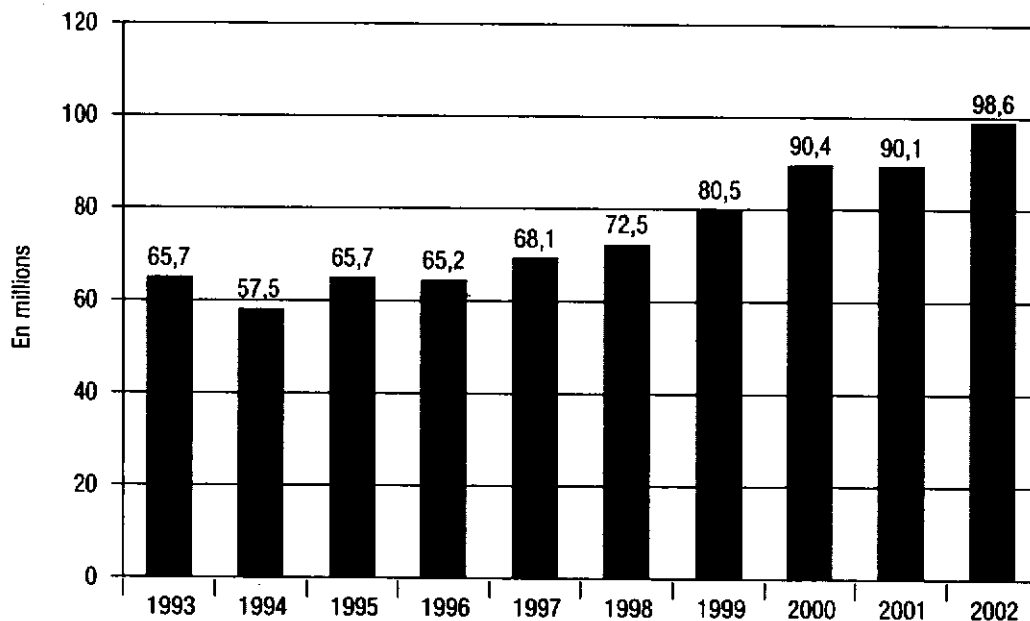


## Au seuil des 100 millions d'heures

Après avoir connu une relative stabilité l'année dernière, l'industrie de la construction assujettie à la Loi R-20 a repris le chemin de la croissance en 2002. Les heures travaillées rejoignent le niveau des 98,6 millions, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2001 alors que 90,1 millions d'heures avaient été enregistrées. Les dépenses de construction ont pour leur part affiché une hausse notable de 20 % en 2002. Le nombre de travailleurs actifs sur les chantiers a fait un bond de 8 % pour atteindre 107 662.

Le nombre de femmes actives sur les chantiers de la province franchit en même temps la barre des sept cents. En moyenne chaque salarié a travaillé 916 heures. Seul le secteur industriel n'a pas participé à l'essor de la construction en 2002. Près de 12 000 nouveaux travailleurs et travailleuses ont fait leur apparition dans l'industrie cette année. Une augmentation du nombre d'employeurs actifs est également notée, ils sont maintenant 19 105, soit 1 % de plus qu'en 2001, et chacun réalise en moyenne 5 160 heures de travaux.

### Heures travaillées dans la construction, 1993-2002



Source : CCQ







## Indicateurs de l'activité dans la construction, 1993-2002

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	
										Nombre	Variation
<b>Activité assujettie</b>											
Nombre de salariés actifs <sup>1</sup>	93 373	80 691	86 899	85 134	85 255	88 224	94 056	98 011	99 926	107 667	7,7 %
Heures travaillées (en millions)	657	571	651	651	681	725	801	901	901	981	9,4 %
Moyenne annuelle des heures travaillées par salarié	703	711	751	767	799	827	851	921	901	911	1,7 %
Salaire annuel moyen (\$)²	17 568	18 207	19 365	19 190	20 250	20 992	22 119	24 775	24 156	25 220	4,4 %
Masse salariale (en millions \$)²	1 640	1 469	1 682	1 631	1 726	1 852	2 082	2 421	2 411	2 716	12,5 %
Nombre d'employeurs actifs	18 049	13 501	16 821	17 241	17 601	17 911	18 611	18 711	18 511	19 111	1,2 %
<b>Dépenses d'immobilisations en construction³</b>											
(en millions \$ courants)	16 409	17 212	14 927	15 895	15 507	16 411	16 213	17 481	18 626	22 331	19,9 %
- non résidentiel	9 269	8 950	8 661	8 661	8 398	9 350	8 720	9 702	10 191	11 191	9,8 %
- résidentiel	7 140	8 261	6 261	7 226	7 109	7 051	7 521	7 691	8 431	11 136	32,1 %
Nombre de logements mis en chantier	34 015	34 151	21 881	23 221	25 891	23 131	25 711	24 611	27 681	42 151	53,4 %

1. Salariés ayant travaillé au moins une heure dans l'année.

2. Incluant les indemnités de congés, les primes et le temps supplémentaire.

3. Inclut l'ensemble des travaux de construction exécutés au Québec et non seulement ceux assujettis à la Loi R-20.

Source : CCQ, Statistique Canada, SCHL.

# LES RELATIONS DU TRAVAIL

L'année 2002 constitue une année de pause en matière de négociations collectives puisque les quatre conventions collectives sectorielles ont été signées en 2001 et qu'elles s'appliquent jusqu'en avril 2004. Rappelons que ces conventions prévoient des hausses de salaire de 3 % dans les secteurs non résidentiels, augmentations applicables le 2 septembre 2001 ainsi que le 28 avril 2002 et le 27 avril 2003. Les salaires de la construction résidentielle lourde (charpente d'acier ou de béton) augmentent quant à eux d'environ 4 % pour rejoindre graduellement ceux du secteur institutionnel et commercial. Dans la construction résidentielle légère, des hausses de 2 % sont applicables à la fin des mois de décembre 2001, 2002 et 2003.

Quelques dossiers majeurs de relations du travail retiennent cependant l'attention en 2002. Le plus important est sans doute l'assujettissement des travaux de machinerie de production. Le ministre du Travail met en effet sur pied en février 2002 un comité d'experts, connu sous le nom de comité Mireault, pour étudier la problématique relative à l'inclusion de la machinerie de production dans le champ d'application de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (Loi R-20). Sans entrer dans le détail juridique, disons que depuis 1970 le champ d'application de la Loi R-20 n'inclut les travaux d'installation, de réparation ou d'entretien de machinerie de production que dans la mesure où ils sont réalisés par des employeurs « professionnels », c'est-à-dire qui réalisent habituellement des travaux de construction proprement dits. Selon l'interprétation juridique acceptée, les employeurs spécialisés dans les travaux de machinerie de production sont le plus souvent considérés comme des employeurs professionnels et ne sont par conséquent pas couverts par la Loi R-20. Ils relèvent donc en principe du Code du travail.

Les travaux de machinerie constituent cependant l'essence même de la construction industrielle et la plupart des employeurs spécialisés appliquent de fait la convention collective industrielle. L'industrie de la construction a maintes fois demandé que la loi reconnaisse cet état de fait, de manière à exclure ces travaux d'un Code du travail jugé inapproprié à la construction. Le dossier a pris de l'acuité depuis 1993 avec l'instauration de quatre conventions collectives sectorielles, dont l'une pour le secteur industriel, et avec l'adoption d'un amendement, non promulgué toutefois, prévoyant l'assujettissement de la machinerie. À défaut d'un assujettissement, les syndicats ont déposé depuis lors plusieurs demandes d'accréditation en vertu du Code du travail ainsi qu'une requête de décret de convention collective.

Le comité Mireault remet son rapport en août 2002, dans lequel il recommande, de manière à refléter les pratiques établies, qu'il y ait assujettissement de l'installation de machinerie de production effectuée pendant la phase de construction d'un bâtiment ou d'un ouvrage de génie civil. Les travaux d'installation et de réparation seraient également inclus lors de relance d'usines fermées ou d'arrêts temporaires de lignes de production, à condition que les travaux nécessitent au moins 40 salariés. Les travaux effectués par les salariés des fabricants (ainsi que leurs sous-traitants exclusifs) et par ceux des utilisateurs ne seraient pas couverts, ni les travaux d'entretien.



Le rapport est bien reçu par l'industrie de la construction. Par contre, il suscite une forte opposition de la part de grandes associations patronales hors construction, regroupées en coalition, qui craignent une augmentation des coûts. Des modifications au Règlement d'application de la Loi R-20 entrent finalement en vigueur le 27 mars 2003, modifications qui reprennent les recommandations du comité d'experts.

Un autre dossier important de 2002 concerne la mobilité inter-provinciale. Le gouvernement de l'Ontario met en vigueur en mars 2002 des restrictions sévères à l'égard des travailleurs et entrepreneurs québécois, conformément à la Loi 17 adoptée en 1999, mais dont les règles avaient été suspendues pendant deux ans. La loi interdit dorénavant aux entrepreneurs québécois de soumissionner sur des contrats gouvernementaux et leur impose des exigences pour les contrats non gouvernementaux, notamment de s'inscrire auprès du Bureau de protection des emplois de l'Ontario, tout comme les travailleurs, qui doivent notamment fournir la preuve qu'ils détiennent un certificat de compétence québécois. L'Ontario prétend ainsi uniformiser les règles des deux côtés de la frontière, invoquant l'inefficacité des mesures expérimentées pendant deux ans. En réaction, le gouvernement québécois engage des procédures de contestation en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur et il adopte aussi en avril 2002 un nouveau règlement pour faciliter la reconnaissance de la compétence des travailleurs québécois outre-frontière.

Enfin, mentionnons la signature en février 2002 d'une entente historique entre le gouvernement du Québec et les Cris, entente appelée la Paix des Braves et qui donne le coup d'envoi des travaux de construction de la centrale Eastmain 1 et éventuellement de Eastmain 1-A, à la Baie-James. L'entente prévoit que la Commission de la construction du Québec facilite aux travailleurs cris l'accès aux emplois prévus dans ce développement hydroélectrique.



# L'ACTIVITÉ SECTORIELLE

## Les investissements résidentiels mènent le bal

Les dépenses d'immobilisations en construction effectuées par les administrations publiques, les entreprises et les particuliers en 2002 se chiffrent à 22,3 milliards (\$ courants). Comparativement à 2001, c'est une vigoureuse croissance de 20 %. La construction non résidentielle et résidentielle jouissent d'une hausse des immobilisations.

Les dépenses d'immobilisations s'accroissent de 10 % dans la construction non résidentielle. Les données précises par type de travaux ne sont pas encore disponibles pour 2002 mais une estimation peut être faite à partir des investissements par industrie. L'essentiel de la croissance provient du secteur public. Les dépenses dans le secteur institutionnel et commercial montrent une augmentation de 17 % grâce au volet institutionnel qui bénéficie de la hausse des investissements particulièrement dans les secteurs de l'enseignement et de la santé. Pour sa part, le bâtiment commercial (commerce de détail ou de gros, finances et assurances, etc.) maintient le même niveau de dépenses en construction que l'an dernier. Les investissements dans le secteur génie civil et voirie s'accroissent de 19 % découlant

en grande partie de l'augmentation des dépenses des services d'utilités publiques et des gouvernements en projets routiers. Les investissements dans le bâtiment industriel sont une fois de plus affaiblis par une réduction des dépenses d'immobilisations du secteur manufacturier, le repli est de 44 % en 2002.

Pour sa part, le bâtiment résidentiel a connu une année exceptionnelle, les immobilisations en construction augmentent de 32 %. La construction neuve mène le bal avec une augmentation de 56 % des dépenses et la rénovation contribue avec une hausse des dépenses de 8 %. Les mises en chantier de logements grimpent de 53 % en 2002 pour atteindre le niveau de 42 452 unités. La construction d'appartements domine avec un accroissement de 73 % mais la construction de maisons individuelles fait bien avec une hausse de 47 %. L'activité résidentielle est forte dans toutes les régions du Québec. Dans les centres urbains de 10 000 habitants et plus, les mises en chantier sont en hausse de 53 % alors que dans les municipalités de moins de 10 000 habitants, elles augmentent de 56 %.

## Forte croissance des heures travaillées dans presque tous les secteurs

L'évolution des investissements en construction peut parfois diverger de celle des heures déclarées à la CCQ puisque ces dernières ne constituent qu'un sous-ensemble des heures travaillées sur les chantiers de construction du Québec. En effet, la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre dans l'industrie de la construction* exclut un bon nombre de travaux de son champ d'application, notamment la rénovation résidentielle.

La bonne performance des investissements s'accompagne cette année d'une hausse des heures enregistrées à la CCQ. L'année 2002 est la meilleure depuis 1990 avec un volume total de travail de 98,6 millions d'heures, soit une augmentation de 9 % par rapport à l'an dernier alors que 90,1 millions d'heures ont été rapportées.

L'année 2002 s'avère toutefois de nouveau difficile pour le secteur industriel. Les 13,1 millions d'heures travaillées représentent une baisse de 17 % par rapport à 2001. L'activité revient ainsi à un niveau comparable à 1998.

Des chantiers importants ont démarré cette année, mais cela n'a pu contrebalancer pour les projets d'envergure qui ont été complétés en 2001 et pour les projets qui ont généré moins d'activité en 2002. Parmi ces nouveaux chantiers se trouvent Alouette (Sept-Îles, 1 400 M\$), Kruger (Trois-Rivières, 493 M\$ et Crabtree, 100 M\$), Gaspésia (Chandler, 495 M\$), PTT Poly Canada (Montréal, 160 M\$) et Groupe Transcontinental (Montréal, 100 M\$). Deux régions du Québec ont tout de même réussi à enregistrer des hausses intéressantes dans l'industriel, soit la Mauricie-Bois-Francs (+13 %) et le Grand Montréal (+7 %).

Ce repli du secteur industriel est cependant contré par une vigoureuse activité dans les autres secteurs. L'institutionnel et commercial poursuit son élan en 2002, avec 50,8 millions d'heures travaillées, le secteur accède ainsi à un nouveau sommet. Comparativement à l'an dernier, ce niveau correspond à une hausse de 8,5 %. La bonne tenue du secteur découle surtout des projets déjà démarrés mais de nouveaux projets ont également vu le jour. L'Université Concordia (158 M\$), la nouvelle phase de la Cité du

commerce électronique à Montréal (100 M\$), la Cité des rivières de Sherbrooke (84 M\$), IKEA à Boucherville (45 M\$) se sont joints aux chantiers importants encore en cours comme le réaménagement du magasin Eaton par le Groupe San Francisco et Ivanhoé (275 M\$), l'immeuble à bureaux de la Caisse de dépôt et placement du Québec (263 M\$), le Centre des congrès de Montréal (239 M\$), l'Hôpital de Lachenaie (174 M\$), et la Grande Bibliothèque (97 M\$). Seulement deux régions, l'Outaouais et l'Abitibi-Témiscamingue, ne profitent pas de l'effervescence de l'institutionnel et commercial en 2002.

La reprise du secteur du génie civil et voirie est enfin amorcée. Par rapport à 2001, les heures travaillées progressent de 21 % et cette augmentation repose sur des assises solides. Toutes les régions du Québec bénéficient d'une bonne croissance. Le volume de travail se chiffre à 17,2 millions d'heures travaillées en 2002. C'est en 1993 la dernière fois qu'un si fort volume annuel a été réalisé. À cette époque, les chantiers de la Baie-James généraient beaucoup d'activité. Cette fois-ci aussi, Hydro-Québec génère un bon part de la croissance. Au chantier sur la rivière Toulouste (1 000 M\$) démarré à la fin de l'année dernière s'est ajouté celui du complexe hydroélectrique Eastmain 1 (2 000 M\$), de la centrale Outardes 3 (180 M\$)

et de la centrale Mercier sur la rivière Gatineau (100 M\$). Le ministère des Transports n'est pas en reste avec des investissements routiers en forte hausse : le réaménagement de l'intersection autoroute 40/L'Acadie (100 M\$), la voie de contournement à Lac-Mégantic (35 M\$) et la réfection des autoroutes 13 (35 M\$) et 30 (32 M\$) s'additionnent à une multitude de chantiers partout en province. Le prolongement du métro à Laval (379 M\$) est un autre important projet démarré en 2002.

Toutes les conditions ont été réunies en 2002 pour que la construction résidentielle connaisse une année effervescente : bas taux hypothécaires, forte création d'emplois et faibles taux d'inoccupation des logements locatifs. Ainsi, pour une deuxième année consécutive, le secteur résidentiel montre la plus forte croissance sectorielle en 2002. Le secteur est cependant le plus petit en termes de volume de travail. La hausse de 31 % par rapport à 2001 représente un total d'heures travaillées de 17,5 millions. L'augmentation de la construction résidentielle touche presque toutes les régions du Québec. Il y a seulement la région de la Côte-Nord qui ne bénéficie pas d'une augmentation des heures travaillées. Ailleurs les croissances sont en général importantes.

## Heures travaillées par secteur<sup>1</sup>, 2000-2002 (en millions)

	2000	2001	2002
Total	90,4	90,1	98,0
Variation		-0,3 %	9,4 %
Construction non résidentielle	78,4	76,7	81,0
	14,1 %	-2,2 %	5,7 %
Institutionnel et commercial	43,0	46,8	50,8
	11,1 %	8,8 %	8,5 %
Industriel	21,8	15,7	13,1
	33,7 %	-28,0 %	-16,6 %
Génie civil et voirie	13,7	14,2	17,2
	0,0 %	3,6 %	21,1 %
Construction résidentielle	12,0	13,4	17,5
	1,7 %	11,7 %	30,6 %

1. Après redistribution des heures non identifiées par secteur.

Source : CCQ

# L'ACTIVITÉ RÉGIONALE

## Belle performance des régions

Une seule région du Québec, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, enregistre une baisse des heures travaillées en 2002. La Mauricie-Bois-Francs et la Côte-Nord se montrent particulièrement vigoureuses avec 24 % de croissance chacune. La Mauricie-Bois-Francs et le Grand Montréal bénéficient d'une croissance dans tous leurs secteurs d'activité.

Le volume de travail s'accroît de 18 % dans le **Bas-Saint-Laurent-Gaspésie** en 2002, ce qui permet d'atteindre le niveau d'heures travaillées le plus élevé depuis 1990. Le secteur du génie civil et voirie se démarque avec une croissance de 34 %. Les projets routiers ont été nombreux sur tout le territoire. De plus, le projet de mise en valeur des Chic-Chocs (SEPAQ et ministère des Transports, 62 M\$), démarré à la fin de 2001, contient un volet important d'amélioration des accès routiers qui a été réalisé cette année. Ce projet joue également un rôle important dans la hausse de 15 % du secteur institutionnel et commercial. Le début des travaux au chantier de la Gaspésia (Fonds de solidarité et S.G.F., 495 M\$) n'a pas encore permis d'arrêter le repli du secteur industriel, les heures travaillées baissent de 14 %. Pour ce qui est du résidentiel, le volume de travail augmente 16 % et les mises en chantier de logements sont en hausse de 4 %.

Seule région du Québec à s'inscrire en baisse en 2002, le **Saguenay-Lac-Saint-Jean** rapporte une réduction des heures travaillées de 22 % par rapport à l'an dernier. La région subit encore les effets du parachèvement du chantier de l'Alcan. Le secteur industriel affiche une diminution de 56 % que n'arrive pas à contrebalancer la croissance dans tous les autres secteurs. Après deux années consécutives de repli, le secteur du génie civil et voirie montre une hausse des heures travaillées de 18 %. Le secteur le plus important en termes de volume, l'institutionnel et le commercial, progresse de 3 %. Le secteur résidentiel bénéficie de la plus forte hausse, soit de 27 %.

La région de **Québec** connaît en 2002 sa meilleure année depuis 1991. Le volume de travail augmente de 11 % comparativement à l'an dernier. Le résidentiel est le secteur vedette avec une croissance de 45 % des heures travaillées et les mises en chantier de logements progressent de 60 %. Le secteur génie civil et voirie montre également de la vitalité avec une hausse de 14 %. Le chantier de la réfection du Pont

Pierre-Laporte (30 M\$) a constitué un apport important pour ce secteur. Le plus important secteur en termes de volume de travail demeure l'institutionnel et commercial, où les heures travaillées enregistrent une augmentation de 13 %. Aux chantiers en cours se sont ajoutés le centre de recherche de l'INRS et de l'Université du Québec (Québec, 32 M\$) et l'immeuble à bureaux de Cominar (Ste-Foy, 22 M\$). La bonne performance de ces secteurs compense la chute de 40 % des heures travaillées dans l'industriel.

Une des plus fortes croissances est rapportée par la **Mauricie-Bois-Francs**, où les heures travaillées s'accroissent de 24 % en 2002. Tous les secteurs participent à l'effervescence de la région. Le secteur du génie civil et voirie se démarque avec une augmentation 36 %. Les travaux à la centrale électrique de Grand-Mère (Hydro-Québec, 454 M\$) constituent toujours le plus important chantier dans ce secteur. Le secteur institutionnel et commercial bénéficie d'une hausse de 20 %. Les chantiers de l'Institut de police de Nicolet (46 M\$) et du centre hospitalier du Centre-de-la-Mauricie (36 M\$) sont rejoints par ceux de la Corporation d'hébergement du Québec (20 M\$) et des chaînes de commerce de détail (Wal-Mart, 13 M\$, Loblaws, 12 M\$). Le secteur industriel affiche une croissance de 13 % grâce à la modernisation de la Wayagamack (Kruger, 493 M\$). Une hausse notable de 40 % des heures travaillées est réalisé par le secteur résidentiel et les mises en chantier de logements progressent de 43 %.

L'année 2002 se termine avec une croissance de 6 % en **Estrie**. Le secteur industriel est encore affecté par une forte baisse de 42 % mais les autres secteurs prennent la relève. Après une année de repli, le secteur institutionnel et commercial reprend le chemin de la croissance en 2002 avec une hausse de 18 % des heures travaillées. Des chantiers importants ont été entrepris en cours d'année par la Ville de Sherbrooke (La Cité des Rivières, 84 M\$), l'Université de Sherbrooke (stade d'athlétisme, 17 M\$, réfection de pavillons, 10 M\$) et Solim-BioMed Développement (16 M\$) ainsi qu'à la fin de l'année dernière par le Centre hospitalier l'Estriede (33 M\$). Le secteur du génie civil et voirie montre une vigoureuse augmentation de 32 % grâce aux projets routiers (route 161, 35 M\$, et autoroute 55, 10 M\$). L'accroissement du volume de travail est de 37 % dans le secteur résidentiel.

## L'activité régionale en 2002

	Heures travaillées dans la région (en milliers)	Variation annuelle	Nombre de salariés domiciliés dans la région	Nombre d'employeurs
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	2 433	17,6 %	4 153	812
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 686	-21,6 %	5 900	734
Québec	12 971	11,2 %	16 243	3 100
Mauricie-Bois-Francs	5 242	24,2 %	7 611	1 347
Estrie	3 548	6,2 %	4 220	855
Grand Montréal	56 323	9,5 %	59 261	10 793
Outaouais	3 573	1,0 %	4 753	700
Abitibi-Témiscamingue	1 212	0,8 %	2 230	370
Baie-James	433	82,7 %	570	100
Côte-Nord	2 523	23,8 %	2 530	250
Extérieur	167	4,5 %	570	100
Ensemble du Québec <sup>1</sup>	98 615	9,5 %	107 662	19 315

1. Le total comprend les heures non identifiées à une région de travail.

Source : CCQ

La région du **Grand Montréal** jouit à nouveau d'une bonne performance en 2002, les heures travaillées sont en hausse de 9,5 % atteignant un niveau de 56,3 millions. La croissance est présente sur l'ensemble du territoire. Deuxième secteur en importance en termes de volume de travail, le résidentiel affiche la plus forte augmentation avec des heures travaillées qui augmentent de 26 %. Après deux années de relative stabilité, le secteur industriel prend de la vigueur, le volume de travail s'accroît de 8 %. D'importants chantiers sont démarrés en cours d'année tels PTT Poly Canada (Montréal, 160 M\$), Groupe Transcontinental (Montréal, 100 M\$), Kruger (Crabtree, 100 M\$) et Pétro-Canada (Montréal, 70 M\$). Le volume de travail dans le secteur du génie civil et voirie a dépassé le niveau atteint en 1998 au moment de la tempête de verglas et l'accroissement des heures travaillées est de 6 % comparativement à 2001. Le chantier du prolongement du métro vers Laval (AMT, 379 M\$) s'accompagne de nombreux chantiers sur les routes de la région. La robustesse du secteur institutionnel et commercial ne se dément pas, les heures travaillées augmentent de 6 % par rapport à l'an dernier. Parmi les projets démarrés en 2002, il y a plusieurs pavillons universitaires (Concordia., 158 M\$, McGill, 53 M\$, MtI, 60 M\$ et 46 M\$), la nouvelle phase de la Cité du commerce électronique (100 M\$), l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont (59 M\$) et IKEA (Boucherville, 45 M\$).

La région de l'**Outaouais** complète l'année 2002 avec un volume de travail de 3,6 millions d'heures, soit une légère augmentation de 1 % par rapport à l'an dernier. Cette hausse est réalisée grâce aux secteurs résidentiel et génie civil et voirie où la croissance est de 46 % et 25 %, respectivement. Le chantier de la centrale Mercier sur la rivière Gatineau (Hydro-Québec, 100 M\$) s'est ajouté dans les travaux de génie civil et voirie au prolongement de l'autoroute 50 (ministère des Transports, 322 M\$) démarré en 2001. Le volume de travail a connu une baisse de 8 % dans l'institutionnel et commercial par rapport à 2001 qui avait été une année exceptionnelle avec la construction du Casino. Les heures travaillées demeurent toute de même à un niveau supérieur à celui des années précédentes grâce à la construction d'immeubles à bureaux (Société Montcalm, 22 M\$ et Gestion Alexis Nihon, 25 M\$), du stationnement du Casino (25 M\$) et des projets de la ville de Gatineau (salle de spectacle, 13 M\$ et centre sportif, 10 M\$). Le repli du secteur industriel se poursuit avec une diminution de 62 % des heures travaillées.

L'année 2002 se termine aussi avec une légère hausse de 1 % du volume de travail en **Abitibi-Témiscamingue**. Le génie civil et voirie est le secteur qui montre le plus de vitalité avec une augmentation des heures travaillées de 49 %. Après quatre ans de repli, le résidentiel connaît enfin une année de croissance, les heures travaillées s'accroissent de 9 %. Le secteur institutionnel et commercial marque une pause après deux bonnes années, la baisse des heures travaillées est de 10 %. Le secteur industriel poursuit sa descente, le volume de travail recule de 13 % en 2002. Les principaux chantiers démarrés en 2002 sont ceux d'Agnico-Eagle (Preissac, 60 M\$), des mines McWatters (17 M\$), de la Maison Pix XII (Rouyn-Noranda, 19 M\$) et d'Hydro-Québec (Cadillac, 15 M\$).

Après une année de baisse, les heures travaillées affichent une augmentation de 24 % dans la région de la **Côte-Nord**. Les 2,5 millions d'heures représentent le niveau d'activité le plus élevé des sept dernières années. Cette situation est

due au secteur du génie civil et voirie qui reprend le chemin de la croissance après une année de repli. Le volume de travail double comparativement à 2001. Débuté à l'automne 2001, le projet de la Rivière Touloustouc (centrale et barrage, 1 000 M\$, et route 27 M\$) a permis cette remontée de même que le nouveau projet de réfection à Outardes 3 (180 M\$) et les travaux de réparation au barrage SM-3. L'institutionnel et commercial est le seul autre secteur en croissance, les heures travaillées y augmentent de 7 %. Le chantier le plus important démarré cette année est le Centre de santé des Sept-Rivières (Port-Cartier, 12 M\$). Après une forte année en 2001, le secteur industriel est retombé au niveau des années antérieures, les heures fléchissant de 54 %. Le chantier de l'aluminerie Alcan-Alouette (1 400 M\$) démarré à la fin de l'année n'a pas compensé le parachèvement du chantier de l'IOC (360 M\$). La Côte-Nord est la seule région du Québec où le secteur résidentiel enregistre une diminution des heures travaillées, soit de 17 %.

### Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 2002

Propriétaire	Type	Valeur (en millions)
Hydro-Québec	Barrage SM - 3 (Rivière Ste-Marguerite)	2 000
Hydro-Québec	Complexe hydroélectrique (Eastmain 1)	2 000
Hydro-Québec	Centrale électrique et barrage (Rivière Touloustouc)	1 000
CEPSA et SGF Interquisa-Canada	Usine pétrochimique (Montréal-Est)	700
Fonds solidarité et S.G.F.	Modernisation d'usine (Chandler)	490
Kruger	Modernisation de l'usine Wayagamack (Trois-Rivières)	490
Hydro-Québec	Centrale électrique (Grand-Mère)	450
A.M.T. (STCUM)	Prolongement de métro (Laval)	370
Ministère des Transports	Prolongement autoroute 50	320
Ivanhoé Inc. et Groupe San Francisco	Réaménagement de l'ancien Eaton (Montréal)	270
Caisse de dépôt et placement du Québec	Construction d'un immeuble à bureaux (Montréal)	260
ADM	Agrandissement de l'aérogare, phase 1 (Dorval)	250
Palais des Congrès	Agrandissement de centre de congrès (Montréal)	230
Abitibi-Consolidated	Modification d'usine (Alma)	200
Hydro-Québec	Réfection de centrale (Outardes 3)	180
Régie régionale de Lanaudière	Hôpital (Lachenaie)	170
PTT Poly Canada (Shell Chemicals Canada)	Usine (Montréal)	160
Université Concordia	Pavillons universitaires (Montréal)	150

Source : CCQ



# LES EMPLOYEURS

## Plus d'employeurs

Le nombre d'employeurs actifs, c'est-à-dire ayant déclaré des heures travaillées à la CCQ a progressé de 1 % en 2002. Ainsi, 19 105 employeurs ont œuvré dans l'industrie de la construction par rapport à 18 871 l'an dernier. Les heures rapportées par employeur passent de 4 771 en 2001 à 5 160 cette année, une hausse de 8 %.

Dans le secteur institutionnel et commercial, 11 758 employeurs exécutent des travaux alors que dans le résidentiel, ils sont au nombre de 9 237. Dans l'industriel, le nombre d'employeurs est de 1 980 alors que le secteur du génie civil et voirie en dénombre 1 719. Les deux tiers des employeurs travaillent uniquement dans un secteur.

Si 84 % des employeurs déclarent de 1 à 5 salariés, ces 16 085 employeurs rapportent seulement 27 % des heures travaillées. Par contre, 34 % des heures travaillées proviennent des 393 employeurs comptant plus de 25 salariés et qui représentent seulement 2 % des employeurs. Un employeur embauche en moyenne 4,3 salariés. La moyenne est de 7,6 salariés par employeur dans le secteur génie civil et voirie et de 6,3 dans le secteur industriel. Dans le secteur institutionnel et commercial, un employeur embauche en moyenne 4,0 salariés et celui du secteur résidentiel 2,3 salariés.

Les employeurs embauchent des charpentiers-menuisiers dans une proportion de 42 %. Une proportion de 23 % embauchent des manœuvres et 12 % des électriciens.

### Répartition des employeurs et des heures travaillées selon le nombre moyen de salariés en 2002

Nombre de Salariés <sup>1</sup>	Nombre d'employeurs	Proportion	Heures travaillées ('000)	Proportion
1 à 5	16 085	84,2 %	26 995	27,3 %
6 à 10	1 637	8,6 %	15 509	15,7 %
11 à 25	990	5,2 %	22 190	22,5 %
26 à 50	267	1,4 %	14 192	14,4 %
51 à 100	91	0,5 %	9 112	9,2 %
101 à 200	26	0,1 %	5 559	5,6 %
201 et plus	9	0,0 %	5 027	5,1 %
Total	19 105	100,0 %	98 584	100,0 %

1. Selon le nombre moyen de salariés observé au cours des seuls mois durant lesquels l'employeur a embauché un ou des salariés.

Source : CCQ

## Les 10 plus importants employeurs selon les heures assujetties enregistrées à la CCQ en 2002

Nom <sup>1</sup>	Heures enregistrées
Ganotec inc.	1 024 935
Groupe de construction national inc.	690 896
Les Entreprises Kiewit Itée	624 635
Gastier inc.	562 182
Hervé Pomerleau inc.	496 156
Montacier inc.	431 732
La compagnie électrique Britton limitée	408 541
Les coffrages CCC Itée	400 132
Sintra inc. – Centre du Québec	387 020
Construction DJL inc.	374 395

1. Une entreprise peut avoir plusieurs filiales ou être liée financièrement à d'autres et peut être inscrite sous plusieurs numéros d'employeurs à la CCQ. Chacun de ces numéros est considéré comme un employeur distinct.

Source : CCQ

Le portrait des dix premiers employeurs classés selon les heures enregistrées à la CCQ en 2002 a peu changé par rapport à l'année dernière. La liste comporte seulement deux employeurs différents. Les deux premiers employeurs ont le secteur industriel comme activité principale alors que les huit autres se partagent également entre le secteur

institutionnel et commercial et le secteur génie civil et voirie. Le premier employeur, Ganotec inc. franchit la barre du million d'heures enregistrées. Les dix plus gros employeurs de 2002 exécutent globalement 6 % plus d'heures que ceux de l'an dernier.

# LES SALARIÉS

## 12 000 nouveaux travailleurs

L'année 2002 montre un accroissement notable du nombre de salariés actifs. Ils sont 107 662 travailleurs sur les chantiers du Québec, soit 8 % de plus que l'an dernier. Toutes les régions du Québec affichent des augmentations à l'exception du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Encore une fois cette année, la main-d'œuvre maintient un roulement appréciable. Les 11 915

nouvelles entrées représentent le plus haut niveau atteint depuis 1988. Les salariés de retour après une période d'inactivité d'au moins un an sont au nombre de 8 234 pour un total d'entrées de 20 149. Depuis trois ans, les retours contribuent pour moins de la moitié des entrées. Pour ce qui est des départs, ils sont 12 413 salariés à avoir quitté l'industrie en 2002.

### Roulement des salariés, 2000-2002

	2000	2001	2002
Salariés actifs	98 011	99 926	107 662
Entrées	16 716	15 635	20 149
en % des actifs	17,1 %	15,6 %	18,7 %
Salariés actifs pour la 1 <sup>re</sup> fois	8 949	8 636	11 471
Retours après une période d'inactivité	7 767	7 003	8 234
Départs			
Salariés actifs l'année précédente mais devenus inactifs	12 761	13 718	12 413
en % des actifs de l'année précédente	13,6 %	14,0 %	12,4 %
Entrées nettes	3 955	1 915	7 786

Source : CCQ

### Une croissance importante dans certains métiers

La croissance du secteur génie civil et voirie favorise une progression élevée des heures travaillées des mécaniciens de machines lourdes (+95 %) ainsi que des bouteux et foreurs (+35 %). Les heures travaillées des plâtriers (+24 %) et des monteurs-mécaniciens (vitriers) (+23 %) bénéficient de la performance du secteur institutionnel et commercial. Par ailleurs, la tenue erratique du secteur industriel restreint les heures travaillées des métiers de mécanicien de chantier (-25 %), de chaudronnier (-10 %), de monteur d'acier de structure (-8 %) et de calorifugeur (-4 %) ainsi que de l'occupation de soudeur (-5 %).

Chaque secteur a ses particularités, qui se traduisent par une utilisation plus ou moins grande des différents statuts de salariés. Au total, les compagnons réalisent 58 % des heures travaillées alors que les apprentis en effectuent 26 % et les occupations 16 %. Dans l'industriel, les compagnons sont toutefois plus présents avec 72 % des heures travaillées. Dans le résidentiel, les apprentis sont très présents et exécutent 43 % des heures alors que les occupations travaillent davantage dans le génie civil et voirie où ils font 46 % des heures. Il faut remonter à 1990 pour avoir une proportion d'apprentis aussi élevée que celle observée en 2002, soit 30 %. Les salariés travaillent dans une proportion de 71 % dans un seul secteur de la construction et 27 % travaillent dans plus d'un secteur.

## La mobilité sectorielle de la main-d'œuvre

Une des caractéristiques de l'industrie de la construction est la grande mobilité de la main-d'œuvre et des entreprises. D'un chantier à l'autre, d'une région à l'autre, les travailleurs se déplacent pour réaliser les différents projets. Il y a aussi des déplacements d'un secteur à l'autre. Une proportion de 27 % des salariés travaillent dans plus d'un secteur en 2002.

Le secteur institutionnel et commercial, vu sa taille, permet à plusieurs salariés d'y travailler exclusivement. Pour sa part, le secteur génie civil et voirie utilise des métiers ou occupations spécialisés qui vont peu dans d'autres secteurs. Ces deux secteurs montrent donc une plus faible mobilité intersectorielle. En fait, dans ces deux secteurs, les trois quarts des heures sont effectuées par les salariés travaillant uniquement dans le secteur.

À l'inverse, les salariés travaillant dans le secteur industriel ou dans le secteur résidentiel sont plus nombreux à toucher à d'autres secteurs. Ces secteurs ont un plus faible volume de travail que l'institutionnel et commercial. De plus, l'industriel présente une plus grande variabilité des heures travaillées, ce qui pourrait obliger à plus de mobilité de la part des travailleurs.

Certains métiers ou occupations démontrent plus de mobilité intersectorielle que d'autres :

### Le pourcentage de salariés travaillant dans plus d'un secteur :

- Les plus mobiles :

Ferrailleur	77 %
Grutier	52 %
Monteur d'acier de structure	47 %

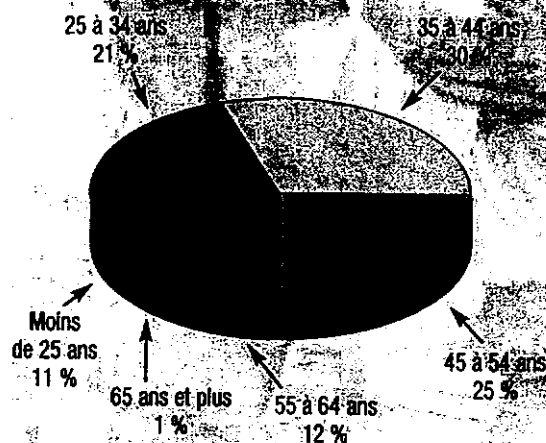
- Les moins mobiles :

Mécanicien d'ascenseur	3 %
Mécanicien de machines lourdes	5 %
Monteurs de lignes	6 %

## La moyenne d'âge diminue

Encore une fois cette année, la proportion de salariés de moins de 25 ans est à la hausse, passant de 9,5 % en 2001 à 10,8 % en 2002. Le groupe des 35 à 44 ans demeure néanmoins le plus nombreux avec 30 % des salariés. Depuis 1998, la moyenne d'âge des salariés de la construction affiche une légère tendance à la baisse : elle se situe à 40 ans en 2002 pour l'ensemble des salariés. Elle est de 45 ans pour les compagnons, de 32 ans pour les apprentis et de 40 ans pour les salariés exerçant une occupation. Les grutiers demeurent les salariés les plus âgés avec une moyenne de 48 ans alors qu'à l'autre extrémité, les frigoristes et les mécaniciens en protection-incendie restent les plus jeunes avec une moyenne d'âge de 35 ans.

### Répartition des salariés selon le groupe d'âge en 2002

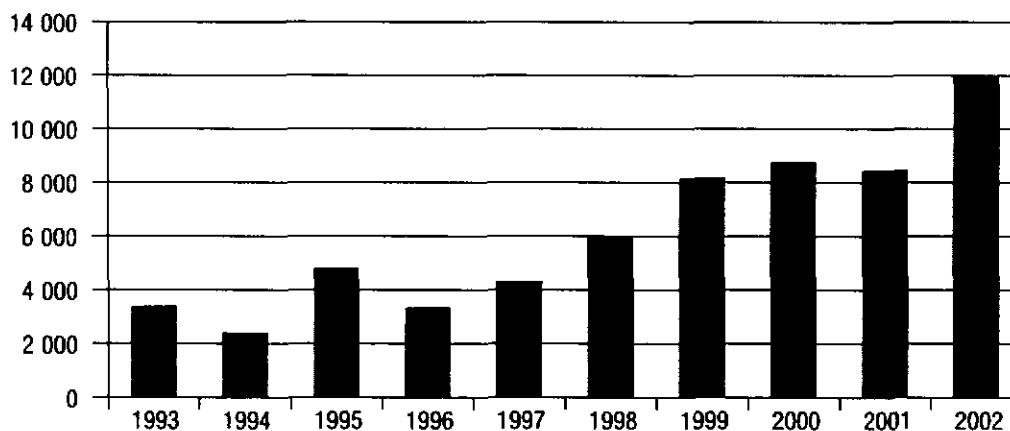


Source : CCQ

## Les besoins de main-d'œuvre

Près de 12 000 nouveaux travailleurs qui ont été admis dans l'industrie de la construction en 2002. Il s'agit de plus du triple des admissions de 1996, soit avant la remontée de la construction, alors que le volume total d'entrées se chiffrait à moins de 4 000. Les besoins de main-d'œuvre sont donc énormes actuellement. L'effort de recrutement a été intense dans plusieurs métiers en 2002, en particulier chez les métiers de poseur de systèmes intérieurs, monteur-mécanicien vitrier, plâtrier, carreleur, couvreur, briqueteur-maçon, charpentier-menuisier, peintre et cimentier-applicateur. Les occupations ont également beaucoup recruté en 2002.

Salariés actifs pour la première fois, 1993-2002



Source : CCQ

La croissance de la demande explique bien sûr une bonne partie de ces besoins. Le nombre de salariés actifs a augmenté de près de 8 000 en 2002, de sorte qu'on peut dire que les deux tiers des entrées de nouveaux ont ainsi servi à combler la croissance de la demande. L'autre tiers, donc 4 000, ont comblé les besoins de remplacement. Il faut par exemple combler les retraites, les départs de salariés vers d'autres industries ou qui deviennent entrepreneurs, les abandons d'apprentis, etc. En ce qui concerne les travailleurs plus âgés, la cohorte des 55 ans et plus grossit, bien que la moyenne d'âge des travailleurs ait baissé légèrement ces dernières années à la suite des entrées massives de nouveaux travailleurs. On compte actuellement un peu plus de 14 000 travailleurs de 55 ans et plus, donc susceptibles de quitter dans les prochaines années. Bien que plusieurs réclament leurs prestations de retraites à 55 ans, plusieurs continuent à travailler un certain temps ou reviennent, surtout quand il y a beaucoup de travail. En 2002, environ 2 700 travailleurs de 55 ans et plus ont cessé de travailler, au moins temporairement, mais 1 500 autres ont réintégré les chantiers. Il y a même 200 nouveaux salariés de 55 ans qui sont entrés. Compte tenu de ces mouvements, il a fallu remplacer en termes nets environ 1 000 salariés de 55 ans et plus en 2002.

## Hausse de 2,8 % des salaires

Le salaire horaire moyen global (incluant les indemnités de congés, les primes et le temps supplémentaire) atteint 27,55 \$, soit 2,8 % de plus qu'en 2001. Dans le secteur institutionnel et commercial, le salaire horaire croît de 4,0 % à 27,13 \$; pour le secteur industriel, la hausse est de 2,7 %, pour un salaire horaire moyen de 32,38 \$. Malgré des conditions de salaire uniformes s'appliquant à ces deux secteurs, les taux horaires moyens payés varient en raison de l'importance des primes versées et de l'utilisation des différents métiers et échelles d'apprentissage. Le salaire horaire moyen de 29,34 \$ dans le secteur génie civil et voirie est supérieur

de 7,0 % à celui de l'an dernier. Par ailleurs, le salaire horaire moyen dans le secteur résidentiel profite d'une hausse de 0,7 % pour atteindre 23,54 \$.

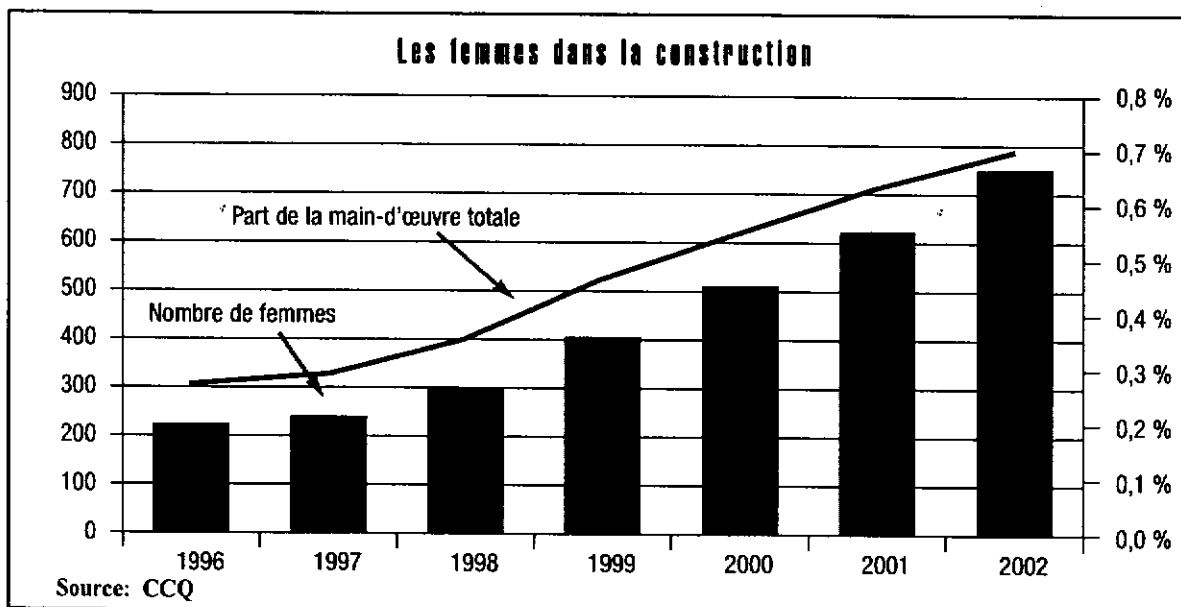
La moyenne d'heures travaillées par les salariés de la province progresse de 2 % en 2002; elle passe de 901 à 916 heures. La moyenne d'heures travaillées par apprenti augmente de 1 % pour atteindre 789 heures. La moyenne d'heures des compagnons s'accroît de 3 % récupérant ainsi le terrain perdu l'an dernier. Avec un niveau de 1 037 heures, la moyenne d'heures des compagnons est supérieure à 1 000 pour une

troisième année consécutive. Les compagnons gagnent un salaire annuel moyen de 31 875 \$ alors que les apprentis reçoivent un salaire moyen de 16 737 \$. Pour les occupations, le salaire annuel moyen est de 20 703 \$ et les salariés travaillent 788 heures en moyenne. Les moyennes d'heures travaillées les plus élevées sont réalisées par les métiers de mécanicien d'ascenseur (1 540 heures), mécanicien en protection-incendie (1 404 heures) et frigoriste (1 367 heures). Précisons que les moyennes d'heures sont compilées sur tous les salariés ayant rapporté au moins une heure de travail dans le cadre de la Loi R-20 et ne reflètent donc pas nécessairement la situation des travailleurs réguliers.

De ce fait, les données officielles sur les moyennes annuelles de salaires ou d'heures travaillées doivent être nuancées. Plusieurs travailleurs entrent et sortent de l'industrie ou comblent des besoins de pointe, ce qui nuit à l'atteinte d'une moyenne élevée lorsqu'on considère tous les travailleurs actifs d'une année donnée. Par contre, le travailleur qui fait carrière dans la construction s'en sort assez bien. En excluant les travailleurs qui réalisent moins de 500 heures, soit le tiers des travailleurs actifs, la moyenne d'heures passe de 916 à 1 269, ce qui représente environ 35 000 \$ de salaire.

## Encore plus de femmes sur les chantiers

Le nombre de femmes dans l'industrie de la construction affiche des hausses substantielles depuis 1997. En 2002, l'accroissement du nombre de femmes est de 20,9 % comparativement à 2001 alors que la croissance globale de la main-d'œuvre est de 7,7 %. En 2001, le nombre de femmes avait augmenté de 21,2 %. Un total de 753 femmes travaillent dans l'industrie de la construction en 2002. La part des femmes est maintenant de 0,7 %, soit trois fois et demie plus élevée que ce qu'elle était en 1993. De plus, leur proportion par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre dans les nouvelles admissions à l'apprentissage ou à un titre occupationnel est encore plus élevée, elle se situe à 1,8 % en 2002. Les métiers de peintre, charpentier-menuisier et électricien sont les plus couramment exercés par les femmes.



Le fait que l'entrée des femmes dans l'industrie de la construction soit récente induit certaines particularités pour la population féminine. Elles ont le statut d'apprenti dans une très large proportion, soit 69 %, alors que les apprentis représentent 30 % de l'ensemble des salariés. Seulement 7 % des femmes ont le statut de compagnon contre 51 % pour l'ensemble des salariés. De même, les occupations constituent le statut de 25 % des femmes comparativement à 19 % pour l'ensemble des salariés.

## Nombre de salariés, moyenne des heures travaillées et salaire annuel moyen selon le métier et l'occupation en 2002

Métier/occupation	Nombre de salariés			Moyenne des heures travaillées			Salaire annuel moyen \$ <sup>1</sup>		
	Compagnon	Apprenti	Total	Compagnon	Apprenti	Total	Compagnon	Apprenti	Total
Briqueur-maçon	1 998	1 432	3 430	903	678	809	27 001	13 962	21 557
Calorifugeur	525	219	744	1 275	1 003	1 196	41 238	22 755	35 997
Carreleur	619	629	1 248	892	712	801	26 069	14 655	20 362
Charpentier-menuisier	14 270	11 562	25 832	985	723	871	28 941	15 065	22 703
Chaudronnier	593	128	721	1 117	975	1 092	45 612	29 202	42 707
Cimentier-applicateur	1 043	705	1 748	1 003	715	888	29 776	16 405	24 891
Couvreur	1 907	1 463	3 370	823	503	741	27 663	12 885	21 219
Électricien	8 205	3 940	12 145	1 184	1 042	1 133	36 844	21 310	31 307
Ferblantier	2 263	1 074	3 337	1 135	915	1 061	35 037	20 207	30 222
Ferrailleur	669	196	865	1 100	711	1 041	37 929	20 011	33 890
Frigoriste	1 303	708	2 011	1 478	1 165	1 367	46 283	24 119	38 551
Grutier	670	51	721	1 213	752	1 191	41 861	22 565	40 773
Mécanicien d'ascenseur	511	238	749	1 638	1 332	1 510	59 253	31 833	50 543
Mécanicien de chantier	1 076	141	1 217	694	451	657	25 849	12 755	24 382
Mécanicien de machines lourdes	188	35	223	739	648	725	26 353	15 330	24 621
Mécanicien protection-incendie	522	377	899	1 504	1 266	1 404	46 962	26 691	38 411
Monteur d'acier de structure	1 452	469	1 921	1 138	853	1 068	38 174	22 701	34 395
Monteur-mécanicien (vitrier)	619	752	1 371	1 013	715	868	29 934	15 255	22 703
Opérateur d'équipement lourd	4 317	553	4 870	822	595	716	23 720	14 931	22 771
Opérateur de pelles mécaniques	2 318	491	2 809	941	653	891	28 157	17 055	26 111
Peintre	2 277	2 216	4 493	863	640	756	23 709	12 565	18 219
Plâtrier	853	1 108	1 961	831	624	717	23 185	12 671	17 218
Poseur de systèmes intérieurs	893	1 331	2 224	1 049	749	863	30 674	15 065	21 219
Poseur de revêtements souples	740	310	1 050	669	450	604	17 386	10 111	15 257
Serrurier de bâtiment	673	253	926	960	702	871	30 045	17 865	25 655
Tuyauteur	4 488	2 006	6 494	1 193	1 031	1 159	39 372	21 721	33 871
<b>Total des salariés qualifiés</b>	<b>55 139</b>	<b>32 416</b>	<b>87 555</b>	<b>1 037</b>	<b>789</b>	<b>915</b>	<b>31 875</b>	<b>16 731</b>	<b>26 270</b>
Boutefeu et foreur			389			1 235			34 749
Manœuvre			14 392			812			20 111
Monteur de lignes			556			93			35 311
Soudeur			961			95			32 911
Autres occupations			3 807			591			16 111
<b>Total des occupations</b>			<b>20 105</b>			<b>789</b>			<b>20 771</b>
<b>Total des salariés</b>			<b>107 662</b>			<b>916</b>			<b>25 230</b>

1. Incluant les indemnités de congés, les primes et le temps supplémentaire. Les données portent sur tous les salariés ayant rapporté au moins une heure de travail durant l'année. Les moyennes d'heures et de salaire ne reflètent pas nécessairement la situation des travailleurs réguliers.

## Caractéristiques sectorielles dans l'industrie assujettie en 2002

	Résidentiel	Institutionnel et commercial	Industriel	Génie civil et voirie	Total
Heures travaillées	17 090 416	49 678 600	12 820 192	16 805 600	98 614 808
<b>Salariés</b>					
Nombre <sup>2</sup>	311 022	663 928	203 010	224 500	1 072 460
% travaillant dans plus d'un secteur	52%	41%	58%	42%	50%
Moyenne d'heures dans le secteur	548	748	632	750	700
Salaire horaire moyen (\$)³	23,20	27,00	32,38	29,00	27,00
Proportion des heures par statut:					
Apprenti	5%	2%	4%	1%	2%
Compagnon	19%	5%	7%	1%	7%
Occupation	76%	93%	89%	98%	91%
<b>Employeurs</b>					
Nombre <sup>2</sup>	92 277	111 277	11 380	17 200	191 134
% travaillant dans plus d'un secteur	47%	1%	53%	60%	40%
% avec 5 salariés et moins	89%	80%	84%	80%	86%
Moyenne d'heures dans le secteur	1 863	443	6 100	9 180	4 400
Masse salariale (millions \$)³	1 112	1 792	6 540	6 500	15 944

1. Le total comprend les données pour lesquelles aucun secteur n'a été identifié.
2. Le même salarié ou employeur peut apparaître dans plus d'un secteur mais n'est considéré qu'une fois dans le total.
3. Incluant les indemnités de congés, les primes et le temps supplémentaire.

Source : CCQ